GROUPE BPCE

Communiqué information réglementée

Paris, le 5 novembre 2026

Mise à disposition du troisième amendement au document d'enregistrement universel 2025 du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE informe que le troisième amendement au document d'enregistrement universel 2025 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 novembre 2026 sous le n° D.26-0115-A03.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il peut être également consulté à la rubrique « Résultats et publications » de l'espace « Investisseur » du site internet du Groupe BPCE https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference